Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Culture économique, juridique et managériale

Session 2023 • Code sujet : **23CEJM** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. L'entreprise GEMDOUBS et son environnement (3 questions) **Page 3**

2. L'entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes (3 questions) **Page 5**

3. L'entreprise GEMDOUBS et son activité (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://btsgpme.fr/assets/annales/bts-gpme/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS GPME - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

1. L’entreprise GEMDOUBS et son environnement

GEMDOUBS produit du papier pour carton ondulé à partir de papiers et cartons recyclés, dans un contexte de développement de l’économie circulaire, de la loi AGEC et de progression des emballages en carton. La mission porte également sur un contrat de transport dont l’exécution est devenue partielle et sur les possibilités juridiques de le rompre.

Question 1.1. Présenter les principales opportunités du macro-environnement de l’entreprise GEMDOUBS.

Dimension	Opportunités du macro-environnement
Politique et juridique	La loi AGEC favorise la réduction du plastique, le recyclage et le réemploi. Des aides publiques soutiennent la décarbonation industrielle et la chaleur biomasse.
Économique	Le développement du e-commerce et le remplacement progressif du plastique par le carton stimulent la demande d’emballages en carton ondulé.
Socioculturelle	La sensibilité écologique progresse : 79 % des Français se déclarent éco-responsables. Les produits locaux et régionaux sont privilégiés par 38 % des sondés.
Environnementale	La réduction des déchets, la préservation des ressources et la transition énergétique renforcent l’intérêt pour le recyclage et les ressources renouvelables.

Ces évolutions créent des débouchés commerciaux et un cadre favorable aux investissements écologiques de GEMDOUBS.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> AGEC et aides à la décarbonation, croissance du e-commerce, substitution du plastique par le carton et sensibilité écologique accrue des consommateurs.

Question 1.2. Montrer en quoi le modèle économique choisi par l’entreprise GEMDOUBS est cohérent par rapport à ces opportunités.

Le modèle circulaire de GEMDOUBS est cohérent avec ces opportunités : l’entreprise transforme des papiers et cartons usagés en papier pour carton ondulé, avec une matière première 100 % recyclée. Elle contribue ainsi à limiter les déchets et l’utilisation de ressources vierges, conformément aux objectifs de la loi AGEC. Son produit répond au développement des emballages en carton, porté notamment par le e-commerce et la substitution du plastique. La papeterie complète cette démarche par la valorisation de déchets forestiers en énergie et le recyclage de 97 % de ses eaux de process. Ces pratiques réduisent son impact environnemental et soutiennent son attractivité commerciale.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le recyclage des papiers et cartons répond aux objectifs de l’AGEC et à la demande d’emballages en carton, tout en limitant les déchets et l’impact environnemental.

Question 1.3. À l'aide d'un raisonnement juridique, analyser si l'entreprise GEMDOUBS peut rompre le contrat la liant à l'entreprise TRANSDOUBS, qui ne récupère plus les marchandises sur certains sites en invoquant l'augmentation du prix du carburant.

Règle : selon les articles 1103 et 1193 du Code civil, le contrat s'impose aux parties et ne peut être révoqué que d'un commun accord ou dans les cas prévus par la loi. L'article 1217 permet à la partie victime d'une inexécution de provoquer la résolution du contrat. Si la hausse du carburant était imprévisible et rendait l'exécution excessivement onéreuse, l'article 1195 permet à TRANSDOUBS de demander une renégociation, mais elle doit continuer d'exécuter ses obligations.

Application et conclusion : l'arrêt des collectes sur certains sites constitue une inexécution partielle. GEMDOUBS peut demander la résolution si ce manquement est suffisamment grave, ainsi que réparation du préjudice. La rupture peut être convenue entre les parties ou demandée au juge en cas d'échec de la renégociation. Elle ne doit pas être prononcée sans respecter les conditions applicables.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut demander la résolution du contrat pour inexécution partielle suffisamment grave et réclamer réparation. La hausse du carburant ne dispense pas TRANSDOUBS de poursuivre les collectes pendant une renégociation.

2. L’entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes

La papeterie dépend d’acteurs tels que les collectivités, la grande distribution et les associations pour son approvisionnement en papiers et cartons usagés, tandis que le secteur rencontre des difficultés de recrutement. La mission examine aussi le recours à la vidéosurveillance comme élément pouvant justifier le licenciement d’un salarié filmé en train de voler un ordinateur.

Question 2.1. Distinguer les parties prenantes de l’entreprise GEMDOUBS et présenter leurs attentes.

Parties prenantes	Type	Attentes principales
Salariés	Interne	Sécurité, bonnes conditions de travail, formation, évolution et qualité de vie au travail.
Dirigeants et actionnaires	Interne	Pérennité, développement et résultats de l’entreprise.
Clients	Externe	Papier de qualité et service répondant à leurs besoins.
Collectivités, grande distribution, associations et fournisseurs	Externe	Partenariats et collecte régulière des papiers et cartons usagés.
Collectivités locales, services publics et riverains	Externe	Emploi local, relations durables et maîtrise des impacts environnementaux.

Les parties prenantes internes agissent au sein de l’entreprise ; les externes interagissent avec elle ou subissent les effets de son activité. La démarche RSE de GEMDOUBS vise à concilier leurs attentes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Parties prenantes internes : salariés, dirigeants et actionnaires. Parties prenantes externes : clients, fournisseurs et collecteurs, collectivités, associations, services publics et riverains.

Question 2.2. Expliquer la principale difficulté rencontrée par GEMDOUBS sur le marché du travail, ses raisons et ses conséquences sur l’entreprise.

La principale difficulté est de recruter et de fidéliser des salariés qualifiés. Les procédés papetiers sont complexes et techniques, et les qualifications exigées à l’embauche augmentent. Le secteur souffre aussi d’un déficit d’attractivité : les salariés de 50 ans et plus représentent 34 % des effectifs, contre seulement 12 % pour les moins de 30 ans ; les alternants ne sont que 1,9 %.

En 2020, 56 % des projets de recrutement étaient jugés difficiles, contre 43 % en 2017. Les difficultés de recrutement et de fidélisation risquent de fragiliser les effectifs et l’activité. GEMDOUBS agit sur la qualité de vie au travail pour donner envie aux salariés de rester.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le recrutement de salariés qualifiés est difficile en raison des exigences techniques et du manque d'attractivité du secteur. Cela fragilise les effectifs et l'activité ; GEMDOUBS agit sur la qualité de vie au travail.

Question 2.3. À l'aide d'un raisonnement juridique, analyser si GEMDOUBS peut utiliser les images de vidéosurveillance pour prendre la décision de licencier le salarié filmé en train de dérober un ordinateur portable.

Problème de droit : l'employeur peut-il utiliser des images de vidéosurveillance pour sanctionner un salarié ?

Règle : le contrôle doit être justifié par la tâche et proportionné au but recherché (article L.1121-1 du Code du travail). Le salarié doit avoir été préalablement informé du dispositif (article L.1222-4), et le CSE informé et consulté avant sa mise en place (article L.2312-38).

Application : la protection des biens et des personnes est un objectif légitime, et le vol présumé a été filmé dans l'atelier. Toutefois, le sujet ne précise pas si le salarié a été informé ni si le CSE a été consulté. **Conclusion :** GEMDOUBS peut s'appuyer sur les images pour licencier si ces conditions ont été respectées et si le dispositif est proportionné.

✓ RÉPONSE À RETENIR

GEMDOUBS peut utiliser les images pour justifier le licenciement si la surveillance était proportionnée, annoncée au salarié et soumise à l'information-consultation préalable du CSE.

3. L’entreprise GEMDOUBS et son activité

GEMDOUBS participe au financement d’une centrale de cogénération biomasse utilisant du bois et des déchets forestiers pour produire de la vapeur et de l’électricité. La mission étudie les financements du projet, ses effets sur les tiers et les risques liés à l’utilisation du nom de domaine « Gemdoubs.com » par une autre entreprise.

Question 3.1. Caractériser les modes de financement utilisés pour investir dans la centrale de cogénération biomasse.

Le coût de la centrale, de 87 millions d’euros, est couvert par plusieurs formes de financement :

Mode	Éléments du dossier	Caractérisation
Emprunt	Prêt bancaire privé obtenu par Fady Gemayel	Financement par dette
Financement par investisseurs	Akuo Energy, Banque des Territoires, CAPG Energies Nouvelles, GEMDOUBS et Crédit Agricole Franche-Comté Investissements	Co-investissement
Financement participatif	Citoyens via la plateforme AkuoCoop	Collecte de fonds auprès du public

Le projet combine donc emprunt, investissements de partenaires et financement participatif.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Financement mixte : emprunt bancaire, co-investissement de plusieurs acteurs et financement participatif des citoyens.

Question 3.2. Déterminer les externalités provoquées par l’activité de la centrale de cogénération biomasse.

Une externalité est un effet de l’activité sur des tiers, sans contrepartie directe. La centrale produit des externalités positives pour le territoire :

- elle soutient l’emploi dans la papeterie et la filière bois locale, et fournit de la chaleur à des bâtiments communaux et à l’hôpital ;
- elle valorise du bois local sans débouché et produit une énergie renouvelable ; le remplacement d’énergies fossiles réduit les émissions de CO_2.

Des nuisances, comme les odeurs, le bruit ou la pollution, sont redoutées par certains riverains, mais le dossier ne constate pas qu’elles se produisent. La baisse des coûts énergétiques de GEMDOUBS est un avantage pour l’entreprise, pas une externalité.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Externalités positives : emplois locaux, valorisation du bois, chaleur et énergie renouvelable, réduction des émissions. Nuisances et pollution : risques redoutés, non établis dans le dossier.

Question 3.3. À l'aide d'un raisonnement juridique, analyser si l'entreprise GEMDOUBS peut continuer d'utiliser le nom de domaine « Gemdoubs.com » alors qu'une autre entreprise utilise le même nom de domaine pour une activité de vente de vélos électriques.

Faits : GEMDOUBS utilise « Gemdoubs.com » depuis sa création ; une entreprise de vente de vélos électriques utilise le même nom. **Problème de droit :** cette situation empêche-t-elle GEMDOUBS de conserver son nom de domaine ?

Règle : un nom de domaine est un signe distinctif, non un titre de propriété intellectuelle. La règle est celle du premier arrivé, premier servi, sous réserve des droits antérieurs de tiers. Le risque de confusion s'apprécie notamment selon l'activité réelle des entreprises.

Application : l'usage ancien de GEMDOUBS et la différence entre les activités papetière et de vente de vélos limitent le risque de confusion. **Conclusion :** GEMDOUBS peut continuer à utiliser le nom, sauf droit antérieur opposable ou confusion démontrée.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut conserver « Gemdoubs.com », sous réserve d'un droit antérieur opposable ou d'un risque de confusion démontré.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E3 de culture économique, juridique et managériale du BTS, session 2023, code 23CEJM, dure quatre heures et n'indique pas de coefficient. Le cas GEMDOUBS porte sur une papeterie engagée dans l'économie circulaire et la cogénération biomasse. Les questions évaluent l'analyse du macro-environnement, des parties prenantes, des financements et externalités, ainsi que le raisonnement juridique en droit des contrats, du travail et des signes distinctifs.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le macro-environnement rassemble les facteurs externes susceptibles de créer des opportunités ou des menaces pour l'entreprise.
- L'économie circulaire vise à limiter les déchets et le gaspillage des ressources, notamment par le recyclage et le réemploi.
- Une externalité est un effet positif ou négatif d'une activité sur des tiers qui ne se traduit pas directement par une transaction.
- Le risque de confusion lié à un nom de domaine s'apprécie notamment au regard des droits antérieurs et des activités réelles des entreprises.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez chaque opportunité du macro-environnement aux éléments précis du contexte et des annexes.
- Pour les questions juridiques, énoncez la règle, appliquez-la aux faits, puis concluez clairement.
- Distinguez le prêt, les investisseurs et le financement participatif sans confondre leurs caractéristiques.
- Repérez les effets favorables et les nuisances de la centrale pour les entreprises, les salariés, les riverains et le territoire.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter un raisonnement juridique dans cette épreuve ?

Présentez la règle de droit pertinente, qualifiez les faits au regard de cette règle, puis formulez une conclusion explicite. Appuyez-vous sur les textes et les documents fournis, sans omettre le lien entre la règle et la situation.

Q : Comment distinguer les externalités positives et négatives de la centrale ?

Une externalité positive procure un avantage à des tiers, comme des emplois ou de la chaleur locale. Une externalité négative impose une nuisance ou un coût à des tiers, par exemple des odeurs ou du bruit évoqués par les riverains.

Q : Comment organiser les quatre heures de l'épreuve ?

Le sujet prévoit quatre heures et trois missions comprenant neuf questions, sans barème par question imprimé. Répartissez le temps entre les missions, repérez les annexes utiles et gardez quelques minutes pour vérifier la cohérence et la rédaction.

Q : Quels critères de qualité privilégier dans les réponses ?

Répondez à chaque consigne avec les notions adaptées et des éléments concrets du sujet. Justifiez vos analyses et, pour les questions juridiques, structurez le raisonnement et formulez une conclusion en lien avec les faits.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsgpme.fr/assets/annales/bts-gpme/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS GPME - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Gestion de la PME : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.